

Demande d'intervention d'un maître d'état

Le demandeur doit impérativement être titulaire du bail à loyer pour que la demande soit traitée

Adresse de l'immeuble _____

Nom et prénom _____

Téléphone/s _____

Date (survenance) du défaut _____

Nature du défaut _____

Marque/s de/s l'appareil/s _____

Par sa signature, le locataire certifie que les données ci-dessus sont correctes. Il déclare également connaître les dispositions générales relatives à l'entretien de l'objet qu'il occupe, notamment l'art. 259 CO qui précise que

« le locataire doit, conformément à l'usage local, remédier à ses frais aux défauts qui peuvent être éliminés par des menus travaux de nettoyage ou de réparation indispensables à l'entretien normal de la chose ».

Concernant les travaux à la charge du locataire, commandés à sa demande par la gérance, des émoluments administratifs de CHF 50.00 + TVA (par commande) seront facturés ; le locataire s'engage à les régler dans les délais indiqués par la gérance.

Lieu et date : _____ Signature : _____